

CONDITIONS D'UTILISATION ET DE PUBLICATION DES ANNONCES

Article 1 - Saisie d'une annonce

La saisie d'une annonce n'est possible qu'après avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions.

Article 2 - Publication et consultation d'une annonce

La publication et la consultation d'annonces emploi, stage, bénévolat/volontariat et logement s'effectuent sur l'ensemble des supports édités par le réseau Information Jeunesse et ses partenaires. Ce service est **gratuit**.

Article 3 - Contenu et vérification d'une annonce

L'annonceur sera tenu pour responsable en cas de contenu mensonger.

Toute annonce est soumise à vérification. Elle doit être en conformité avec la loi et ne doit pas mentionner de refus de recrutement pour motif racial, ethnique, religieux ou sexiste. Info-jeunes.fr se réserve le droit de ne pas publier une annonce s'il le juge nécessaire.

Article 4 - Validation d'une annonce

La validation et publication d'une annonce est effective de suite. L'affichage papier des annonces au sein des structures Information Jeunesse s'effectue à une fréquence quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle. Ainsi, toute suppression ou modification d'une annonce est effective après ce délai. Toutes les dispositions indiquées ci-dessus sont applicables en dehors des congés exceptionnels ou périodes de fermeture des structures Information Jeunesse de la région.

Article 5 - Renouvellement d'une annonce

La durée de validité d'une annonce est en fonction du besoin et de l'échéance du recrutement. **La durée de publication est d'1 mois par défaut**, à compter de la date de dépôt de l'annonce.

Une annonce peut être renouvelée plusieurs fois.

Un annonceur souhaitant renouveler son annonce doit, à l'aide de son espace personnel, la réactiver.

Dans le cas où celui-ci est dans l'incapacité d'effectuer la manipulation lui-même, il a la possibilité de contacter le service ANNONCES de Info-jeunes.fr (*coordonnées dans entête ci-dessus*).

Article 6 - Arrêt de publication d'une annonce

L'annonceur s'engage à stopper la publication de son annonce ou prévenir Info-jeunes.fr dès que son ou ses annonces sont pourvues, annulées ou suspendues, ainsi que dans le cas où celui-ci est dans l'incapacité d'effectuer la manipulation lui-même.

Article 7 - Dépôt d'annonces pour le compte d'un tiers

Chacune des annonces déposées pour un annonceur tiers doit être vérifiée avant publication par ce dernier.

L'exactitude du contenu d'une annonce n'engage exclusivement que l'annonceur « dit propriétaire de l'annonce ».

Article 8 - Rôle du CRIJ

Toute personne intéressée par une annonce doit contacter directement l'annonceur. Info-jeunes.fr ne sert en aucun cas d'intermédiaire, il a un rôle de relais d'information exclusivement. Par conséquent, en cas de litige, sa responsabilité ne pourra être engagée.

Article 9 - Gestion des données personnelles

Les informations personnelles de l'annonceur recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement aux administrateurs du site web Info-jeunes.fr. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, l'annonceur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant. Pour ce faire, contactez le service ANNONCES Info-jeunes.fr (*coordonnées dans entête ci-dessus*).

Article 10 - Copyright

Il est interdit, d'utiliser *et/ou* reproduire *et/ou* représenter *et/ou* modifier *et/ou* adapter *et/ou* traduire *et/ou* copier *et/ou* distribuer, l'ensemble des annonces de façon intégrale ou partielle sur quelque support que ce soit (électronique, papier ou autre) sans l'autorisation expresse et préalable du service ANNONCES Info-jeunes.fr.

La ou les demandes doivent être adressées par e-mail (*coordonnées dans entête ci-dessus*).

Seules les copies à usage privé ou émises au sein de structures Information Jeunesse et ses partenaires, en 1 exemplaire et sans altération, sont autorisées.